

CHARTRE DES STRUCTURES ACCUEILLANTES du projet

« Lis-moi une histoire »



1. Contexte et structure d'accueil

- Le projet s'adresse aux enfants entre 3 et 10 ans, faisant partie d'une classe ou tout autre lieu pouvant accueillir des enfants (école, bibliothèque, centre de vie infantine et centre socioculturels).
- Le temps de lecture est agendé pendant une période scolaire ou en accord avec la structure d'accueil.
- Dans un premier temps, ces structures doivent se situer dans la région lausannoise, puis dans un deuxième temps, dans tout le canton de Vaud.

2. Durée et fréquence de l'offre

- La structure d'accueil s'engage à participer au programme pendant une période fixée d'un commun accord avec le bénévole et la coordination.
- La fréquence est d'une fois par semaine ou selon des dates fixées entre la structure, l'équipe de coordination et le bénévole.

3. Rôle de la structure d'accueil

- L'intervention des lecteurs est intégrée aux activités de la structure sous la responsabilité de son directeur.
- L'équipe éducative de la structure est responsable de l'encadrement de l'activité en mettant à disposition du lecteur et des enfants participants, un lieu et un moment adéquat et favorable à cette activité.
- L'équipe éducative de la structure constitue le groupe d'enfants JAMAIS d'enfant seul !
- C'est en accord avec le bénévole que les livres proposés aux enfants sont choisis par la structure d'accueil.

- La structure s'engage à ne pas confier d'autres tâches aux lecteurs que celles relevant du projet.
- La structure est chargée d'avertir les parents de la participation de leur enfant à ce projet.

4. Relation avec l'équipe de coordination

- L'équipe de coordination reste à la disposition de la structure pour la renseigner et l'aider à la mise en place du projet.
- En cas de difficultés avec le lecteur bénévole, la structure d'accueil doit en référer à l'équipe de coordination.
- La structure est invitée à faire part à l'équipe de coordination de ses remarques afin d'améliorer la qualité du projet.
- La signature d'une convention entre la structure, le lecteur bénévole et l'équipe de coordination est souhaitable.
- L'équipe de coordination veille au respect de la présente charte.

5. Point de situation

- Un point de situation sera effectué 1-3 fois dans l'année en présence du lecteur bénévole, d'un représentant de la structure accueillante et d'une des coordinatrices du projet.

Signature de la structure accueillante :

Signature du coordinateur du projet :

Date :

